



BULLETIN DE SURVEILLANCE REPHY-TOX
Numéro du bulletin : 937 - Date de publication : 21/08/2026
Secteur : Seine-maritime (76) - Type : Information

Introduction

Ce bulletin porte sur la surveillance du phytoplancton toxique dans les eaux côtières et des phycotoxines toxiques dans les coquillages pour le secteur Seine-maritime (76). Les résultats des analyses étant diffusés en temps réel, une absence de résultat ne signifie pas nécessairement une absence de phytoplancton ou de biotoxine.

Conclusion

Concernant le plancton, aucun dépassement de seuil n'a été observé sur la totalité des zones.
Concernant les toxines, aucun de dépassement de seuil réglementaire n'a été observé sur la totalité des zones.

Bulletin complet

Résultats phytoplanctons producteurs de toxines lipophiles

Zones Marines				du 18/07/2026 au 24/07/2026 (Semaine 30)	du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
010 - Baie de Seine et Orne	Lieu de surveillance : 010-P-001 - Antifer ponton pétrolier						
	Eau	Dinophysis+Phalacroma	Dinophysis + Phalacroma	< LD	100 n(cellules)/L	/	< LD
			Dates de prélèvement :	24/07/2026	03/08/2026	-	17/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-

Seuils d'alerte :

- *Dinophysis + Phalacroma* : 100 n(cellules)/L

Résultats toxines lipophiles

Zones Marines				du 18/07/2026 au 24/07/2026 (Semaine 30)	du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)
	Supports	Famille toxines	Toxines	Résultat(s)			
008 - Pays de Caux Nord	Lieu de surveillance : 008-S-074 - Tréport_large						
	Amande de mer	Lipophile	Acide Okadaïque et Dinophysistoxines (AO DTXs)	NQ ou ND	/	/	/
			Dates de prélèvement :	21/07/2026	-	-	-
			Commentaires:	-	-	-	-
			Somme des AZAs réglementées, avec TEFs	NQ ou ND	/	/	/
			Dates de prélèvement :	21/07/2026	-	-	-
			Commentaires:	-	-	-	-
			Somme des YTXs réglementées, avec TEFs	NQ ou ND	/	/	/
			Dates de prélèvement :	21/07/2026	-	-	-
			Commentaires:	-	-	-	-

Seuils réglementaires :

- Acide Okadaïque et Dinophysistoxines (AO DTXs) : 160 µg éq. AO/kg
- Somme des AZAs réglementées, avec TEFs : 160 µg éq. AZA1/kg
- Somme des YTXs réglementées, avec TEFs : 3,75 mg éq. YTX/kg

Résultats phytoplanctons producteurs de toxines amnésiantes

Zones Marines				du 18/07/2026 au 24/07/2026 (Semaine 30)	du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
010 - Baie de Seine et Orne	Lieu de surveillance : 010-P-001 - Antifer ponton pétrolier						
	Eau	Pseudo-nitzschia	Pseudo-nitzschia fines	2 300 n(cellules)/L	/	/	/
			Dates de prélèvement :	24/07/2026	-	-	-
			Commentaires:	-	-	-	-
		Pseudo-nitzschia autres	Pseudo-nitzschia autres	400 n(cellules)/L	/	/	/
			Dates de prélèvement :	24/07/2026	-	-	-
			Commentaires:	-	-	-	-
		Pseudo-nitzschia australis + seriata	Pseudo-nitzschia australis + seriata	< LD	/	/	/
			Dates de prélèvement :	24/07/2026	-	-	-
		Commentaires:		-	-	-	-

Seuils d'alerte :

- *Pseudo-nitzschia australis + seriata* : 50 000 n(cellules)/L
- *Pseudo-nitzschia autres* : 100 000 n(cellules)/L
- *Pseudo-nitzschia fines* : 300 000 n(cellules)/L

Résultats toxines amnésiantes

Zones Marines				du 18/07/2026 au 24/07/2026 (Semaine 30)	du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)
	Supports	Famille toxines	Toxines	Résultat(s)			
008 - Pays de Caux Nord	Lieu de surveillance : 008-S-074 - Tréport_large						
	Amande de mer	ASP	Toxines amnésiantes (ASP)	< LQ	/	/	/
			Dates de prélèvement :	21/07/2026	-	-	-
			Commentaires:	-	-	-	-
	Lieu de surveillance : 008-S-101 - Dieppe-berk-large						
	Amande de mer	ASP	Toxines amnésiantes (ASP)	/	/	< LQ	/
			Dates de prélèvement :	-	-	10/08/2026	-
			Commentaires:	-	-	-	-

Seuils réglementaires :

- Toxines amnésiantes (ASP) : 20 mg AD/kg

Résultats phytoplanctons producteurs de toxines paralysantes

Zones Marines				du 18/07/2026 au 24/07/2026 (Semaine 30)	du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
010 - Baie de Seine et Orne	Lieu de surveillance : 010-P-001 - Antifer ponton pétrolier						
	Eau	Alexandrium	Alexandrium pacificum + tamarense	< LD	/	/	/
			Dates de prélèvement :	24/07/2026	-	-	-
			Commentaires:	-	-	-	-
		Alexandrium Autres	Alexandrium Autres	< LD	/	/	/
			Dates de prélèvement :	24/07/2026	-	-	-
			Commentaires:	-	-	-	-

Seuils d'alerte :

- *Alexandrium Autres* : 10 000 n(cellules)/L
- *Alexandrium pacificum + tamarense* : 5 000 n(cellules)/L

Résultats toxines paralysantes

Zones Marines				du 18/07/2026 au 24/07/2026 (Semaine 30)	du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)
	Supports	Famille toxines	Toxines	Résultat(s)			
008 - Pays de Caux Nord	Lieu de surveillance : 008-S-074 - Tréport_large						
	Amande de mer	PSP	Toxines paralysantes (PSP)	NQ ou ND	/	/	/
			Dates de prélèvement :	21/07/2026	-	-	-
			Commentaires:	-	-	-	-
	Lieu de surveillance : 008-S-101 - Dieppe-berk-large						
	Amande de mer	PSP	Toxines paralysantes (PSP)	/	/	NQ ou ND	/
			Dates de prélèvement :	-	-	10/08/2026	-
			Commentaires:	-	-	-	-

Seuils réglementaires :

- Toxines paralysantes (PSP) : 800 µg éq. STX diHCl / kg

Légende des résultats

- Phytoplankton

● **Toxine**

Ⓐ Autocontrôle

SR Seuil Réglementaire

● Résultat de phytoplancton supérieur aux seuils d'alerte

● Situation redevenue normale après une période de présence de toxines > SR

- Résultat de toxine supérieur au SR

- Pour les toxines lipophiles, résultat supérieur au SR
- Pour les toxines hydrophiles, résultat inférieur au SR

● Résultat pour les toxines lipophiles redevenu inférieur au SR mais qui reste supérieur au demi-seuil

/ Résultat en cours ou absence de résultat

< LD Résultat non détecté (limite détection de la méthode d'analyse)

< LQ Toxine détectée en très faible quantité (limite de quantification de la méthode d'analyse)

ND ou NQ Somme de toxines composée uniquement de toxines individuelles non détectées ou non quantifiées

≥ LD et < LQ Toxine détectée mais non quantifiée

Commentaire

Les résultats et conclusions de ce bulletin ne préjugent en rien des décisions administratives qui ont été ou seront prises pour les coquillages des secteurs concernés. Veuillez contacter les autorités administratives départementales (Préfecture, DDI) pour toute information relative aux décisions d'interdiction de ramassage et/ou de commercialisation professionnelle des coquillages. L'absence de résultats pour tout ou partie d'une zone marine ne signifie pas nécessairement une absence de toxines.

Contact

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SEINE-MARITIME (DDTM)